

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-22-0829 du 30/05/2022

Arrêté du 9 mai 2022

ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte admission à la retraite d'un administrateur des Finances publiques.

Date d'application : 01/09/2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES



*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant admission à la retraite d'un administrateur des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, notamment les articles L4 (1°) et L24 I (1°) ;

Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier

M. Clément FROMAGEOT, administrateur des Finances publiques, 5^e échelon, affecté dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2022.

Article 2

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 9 MAI 2022

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
CHEF DU BUREAU RH-1B PAR INTÉRIM,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756